

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 septembre 2018 – 20 heures 15  
Mairie de MONTLEBON**

**Conseillers**

En exercice	17	L'an deux mille dix-huit, le 25 septembre, Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de septembre.
Présents	11	
Votants	16	
Absents	06	

**Date de convocation :** 20/09/2018

**Présents :** M. P. ANDRE, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON.

**Excusés :** Mme S. ARNOUX (procuration à Mme L. GAIFFE), M. P. DEJARDIN (procuration à M. F. BEZ), M. JL. DUFFAIT (procuration à M. R. BINETRUY), Mme P. JOUFFRAY (procuration à Mme E. JULLIARD), Mme N. LIMOGES (procuration à Mme MJ. KACZMAR), Mme S. POLAT.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme E. JULLIARD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 20h22, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

**20180925-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 août 2018**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 29 août 2018. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**20180925-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT**

Date	Tiers	Montant HT	Objet
04/09/2018	BUROCOM (Besançon)	407.00 €	Audit informatique matériel secrétariat et serveur
17/09/2018	AD@T (Besançon)	270.00 €	Connecteur Berger Levraut Connect Net Entreprise pour le prélèvement à la source
17/09/2018	INSTALL'NORD (Etupes)	481.00 €	Remplacement de la carte électronique sur le lave-vaisselle de l'accueil de loisirs
19/09/2018	PILLOT TP (Guyans-Vennes)	1 760.00 €	Création d'un regard de captage des eaux de drainage et de source de la parcelle 27 au lotissement Champ Prouvet

**20180925-03 Décision Modificative 01 au Budget Communal 2018 – Virements de crédits en fonctionnement**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'établissement du Budget Primitif 2018, il était prévu 26 000 € de crédits à l'article 739223 Fonds national de péréquation de ressources intercommunales et communales (FPIC). Cette somme était prévisionnelle en l'absence de notification officielle. Pour mémoire, la commune a versé 24 263 € pour ce fonds sur l'exercice 2017.

La Communauté de Communes du Val de Morteau ayant reçu le 11 juin 2018 de la Préfecture du Doubs le montant exact du FPIC du Val de Morteau, soit 694 029 €, une proposition de répartition est ensuite parvenue auprès des communes membres. Ainsi, la commune de Montlebon doit verser 26 104 € de participation au titre du FPIC sur l'exercice 2018.

Les crédits n'étant pas suffisant à l'article 739223, Madame le Maire propose le versement de crédits comme suit :

- Diminution des crédits de 104 € à l'article 022 Dépenses imprévues de fonctionnement
- Augmentation des crédits de 104 € à l'article 739223 FPIC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour le virement de crédits en dépenses de fonctionnement tel que décrit ci-dessus.

#### **20180925-04 Avenant au marché de travaux de réaménagement de la rue de la Vigne**

Madame le Maire rappelle que la société VERMOT TP de Gilley est titulaire du marché de travaux de réaménagement de la rue de la Vigne, de la cour de l'école et du parking du stade.

Lors de la réunion de chantier le jeudi 27 septembre dernier, les représentants de la société VERMOT ont confirmé qu'il n'y aurait pas de plus-value financière sur le marché.

Par conséquent, aucune modification de marché n'est à prendre par le Conseil Municipal.

Les travaux de finition sont en cours. La réception de chantier aura lieu début octobre.

#### **20180925-05 Choix du prestataire pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité des équipements publics**

Monsieur Régis BINETRUY présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation du 23/07/2018 relative à la maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité des équipements publics. La consultation a été faite en procédure d'appel d'offres restreint, suite à une première consultation infructueuse. Il rappelle que le montant des travaux a été estimé par l'APAVE à 84 000.00 € HT.

Deux candidats ont répondu à l'appel d'offres :

Critères	Stéphanie HONNERT architecte (Besançon)	Hervé MONNEY architecte (Montlebon)
Co-traitant	Marta PUIG BOSCH architecte	Lionel GATTAUD architecte
Taux de rémunération	12.50 %	17.00 %
Montant HT	10 500.00 €	14 280.00 €
Montant TTC	12 600.00 €	17 136.00 €
Valeur technique 40 %	40 points	35 points
Prix 60 %	60 points	44 points
<b>TOTAL DES POINTS</b>	<b>100 points</b>	<b>79 points</b>
<b>CLASSEMENT</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>2<sup>ème</sup></b>

La Commission Bâtiment qui s'est réunis le 20 septembre dernier pour analyser les offres, propose de retenir Stéphanie HONNERT architecte comme candidat à la maîtrise d'œuvre. L'offre d'Hervé MONNEY architecte présente un taux de rémunération plus important et le délai proposé pour l'Avant-projet sommaire ne correspond pas au cahier des charges demandé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour établir un contrat de maîtrise d'œuvre avec Stéphanie HONNERT architecte pour les travaux d'accessibilité des équipements publics.
- ACCEPTE la rémunération de la maîtrise d'œuvre de 12.50 %, soit un montant estimatif de 10 500.00 € HT (12 600.00 € TTC).
- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat.

**20180925-06 Choix du prestataire pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection de la voirie à Derrière-le-Mont**

Madame le Maire présente une offre de contrat du cabinet d'études ANDRE de Pontarlier, pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie à Derrière-le-Mont. Elle précise que c'est la seule offre réceptionnée, le cabinet ANDRE étant déjà maître d'œuvre pour les travaux d'adduction d'eau potable au hameau de Derrière-le-Mont.

Le devis du cabinet d'études ANDRE du 23/08/2018 propose les missions suivantes :

- Définition du projet
- Assistance contrats de travaux
- Direction contrat de travaux
- Assistance aux opérations de réception

Pour un montant total de 12 000.00 € HT (14 400.00 € TTC).

Les délais d'établissement des dossiers d'études sont :

- Projet : 1 mois
- Dossier de consultation des entreprises : 1 mois

Pour rappel, le montant estimatif des travaux est de 280 000.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie à Derrière-le-Mont avec le cabinet d'études ANDRE pour un montant total de 12 000.00 € HT, soit 14 400.00 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat.

Il est précisé que les travaux de voirie ne pourront avoir lieu qu'après ceux de réfection du réseau d'eau potable sur la partie haute du hameau et rue des Bracons. Ces derniers doivent faire l'objet d'une consultation et seront réalisés au printemps 2019.

**20180925-07 Modification du délai pour les travaux de voirie au lotissement Champ Prouvet**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 30/08/2018, la société VERMOT TP, titulaire du marché de travaux de voirie au lotissement Champ Prouvet, confirme le démarrage du chantier à partir de la semaine 39, soit le 24/09/2018, pour les finitions du lotissement Champ Prouvet. Un ordre de service de démarrage a été établi en ce sens. La durée d'exécution du marché est de 3 mois.

**20180925-08 Modification du délai pour les travaux d'AEP rues de Bellevue et du Gros Fourg**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans son courrier du 30/08/2018, la société VERMOT TP, titulaire du marché de travaux d'adduction d'eau potable rues de Bellevue et du Gros Fourg, annonce avoir un souci de délais de livraison de fournitures.

Il semble que la gamme de tuyau en fonte choisie pour le chantier soit fabriquée uniquement sur demande. L'usine PONT A MOUSSON SA la fournissant, ne fait aucun stock du produit et ne peut donc assurer la première livraison que mi-octobre.

Compte tenu des conditions climatiques du Haut-Doubs en période hivernale, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le report des travaux d'adduction d'eau potable rue de Bellevue et du Gros Fourg au printemps 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 abstentions et 11 voix pour :

- DONNE son accord pour le report des travaux d'AEP rues de Bellevue et du Gros Fourg au printemps 2019.
- DIT que le chantier devra néanmoins démarrer au plus tôt dans la saison.

**20180925-09 Refacturation des frais d'enlèvement de véhicules pour stationnement gênant**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que lors des préparatifs du village pour la Descente d'Alpage du 16 septembre 2018, et compte-tenu des travaux en cours rue de la Vigne, la circulation et le stationnement place des Minimes étaient strictement réglementées depuis le 01<sup>er</sup> septembre.

Une large information a été faite par voie :

- d'arrêtés municipaux pris et affichés sur le site,
- et d'affichage, tracts sur les véhicules, information sur le site internet et la page Facebook de la commune.

Il est néanmoins resté trois véhicules en stationnement gênant. Deux d'entre eux ont pu être déplacés par le garage Bize de Morteau aux frais de la commune, pour un montant de 39.00 € TTC. Un autre a été déplacé par le garage Barbier Dubois de Morteau, dont aucune facture n'a été réceptionnée pour l'instant.

Il est demandé au Conseil Municipal de décider d'appliquer ou non la refacturation de ces frais aux contrevenants. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE la refacturation des frais d'enlèvement de véhicules gênants lors des préparatifs de la Descente d'Alpage 2018, auprès de leur propriétaire.
- AUTORISE Madame le Maire à établir les titres de recette nécessaire à ces recouvrements.

#### **20180925-10 Subventions communales 2018 – Meix Meusy Tout Droit 2018**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Ski Club Val de Morteau va présenter par courrier, une demande pour un renouvellement d'aide financière pour la manifestation Meix Meusy Tout Droit qui aura lieu le 07 octobre 2018.

Elle propose de renouveler la subvention dans les mêmes conditions que les années précédentes, à savoir un bon d'achat d'un montant maximum de 200.00 € à valoir au magasin d'alimentation générale de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement d'une subvention au Ski Club du Val de Morteau pour la manifestation Meix Meusy Tout Droit 2018 d'un montant maximum de 200.00 € sous forme de bon d'achat à valoir au Coccimarket de Montlebon.
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget Communal 2018.

#### **20180925-11 Projet d'urbanisme parcelles cadastrées AB 395 et 22, sises Sur la Seigne**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'urbanisme sur les parcelles cadastrées AB 395 et 22, sises Sur la Seigne, face à l'église. Il s'agit d'un ensemble d'une vingtaine de logements et d'une surface commerciale dont la hauteur de construction se situe à R+6.

Elle explique que le porteur du projet souhaite informer la commune avant de continuer de travailler son dossier (à l'état d'esquisse). Il est porté à connaissance les dispositions du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour les parcelles concernées par les constructions envisagées. Notamment la limitation à R+2 des hauteurs de bâtiment. Le dépôt en l'état du projet supposerait une modification du futur PLU.

Les élus ont travaillé longuement sur le projet PLU qui sera approuvé prochainement. Il est proposé d'élever les niveaux de construction en zone à urbaniser de ce secteur à R+3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DIT que le projet à R+6 sur les parcelles cadastrées AB 395 et 22, sises Sur la Seigne, n'est pas accepté.
- DIT que le niveau de construction sur cette zone urbaine sera élevé à R+3 dans le projet de PLU et que la municipalité est prête à étudier tout projet futur remplissant les conditions évoquées.

#### **20180925-12 Demande de gratuité des éléments de scène**

Madame le Maire présente une demande du 10 septembre 2018 de l'association « Canthon veut... on peut » d'Arçon au profit du Téléthon 2018 du canton de Montbenoît.

L'association sollicite la municipalité pour la mise à disposition des éléments de scène les 07 et 08 décembre prochain à Maison-du-Bois-Lièvreumont.

La location des éléments de scène se fait habituellement au tarif forfaitaire de 80.00 € avec le versement d'une caution de 100.00 €.

Etant donné le but non lucratif et le caractère solidaire de la manifestation, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la gratuité de la mise à disposition des éléments de scène à

l'association. Il sera vérifié au préalable que le comité d'organisation du Téléthon 2018 sur le canton de Morteau n'en aura pas besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord, sous réserve de besoin pour la même manifestation sur le Val de Morteau, pour la mise à disposition des éléments de scène à l'association « Canthon veut... on peut » d'Arçon au profit du Téléthon 2018 du canton de Montbenoît, les 07 et 08 décembre prochain.
- DIT que la mise à disposition est faite à titre gracieux.
- DIT que l'association devra s'organiser pour venir chercher elle-même le matériel et le rapporter.

#### **20180925-13 Modification de la caution lors de la location ou de la mise à disposition des éléments de scène**

Suite à la demande de mise à disposition des éléments de scène à l'association « Canthon veut... on peut » d'Arçon au profit du Téléthon 2018 du canton de Montbenoît, les 07 et 08 décembre 2018, le Conseil Municipal propose un nouveau montant de caution lors de la location ou du prêt de ce matériel.

Auparavant de 100.00 €, il est proposé, compte-tenu des coûts de réparation de ce type de matériel, d'augmenter la caution à 300.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour un montant de caution lors de la location ou du prêt des éléments de scène, de 300.00 €.
- DIT que la caution sera restituée après état des lieux du matériel par les services techniques municipaux.

#### **20180925-14 Divers**

- Demande d'organisation d'une tombola par l'association Team Chaud Devant 25, sise au Chataignot à Montlebon : la demande faite le 21 septembre dernier émane du Président Monsieur Adrien MOREAUX, qui a repris l'activité canine précédente. Le but de l'association est la promotion des sports et loisirs canins attelés. La tombola se déroulera lors des portes ouvertes les 13 et 14 octobre 2018. Les bénéfices serviront à la trésorerie de création de l'association et en fond de roulement pour les activités. Un accord lui sera délivré par courrier pour l'organisation de la tombola. Madame le Maire attirera l'attention du Président sur l'organisation de la circulation sur la voie qui dessert la structure afin que les véhicules ne se croisent pas. Un arrêté de circulation lui sera délivré.
- Monsieur Patrick ANDRE expose au Conseil Municipal les difficultés actuelles pour la vente de bois. Les communes du Haut-Doubs sont invitées à retirer leur lot lors de la prochaine vente et de les présenter à nouveau au printemps 2019. Cette action permettrait aux communes ayant des lots contaminés de réussir à vendre. Le Conseil Municipal se prononce par 5 voix contre et 11 voix pour le retrait du lot communal.

#### **20180925-15 Prochain Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal est informé que la prochaine séance se déroulera lundi 05 novembre 2018 à 20h15.

**La séance est levée à 22h10.**

Le Maire  
Catherine ROGNON

